



## Remis en liberte apres Garde a vue

Par **Ahrika**, le **04/05/2021** à **22:10**

Bonjour,

J'ai déclaré mon véhicule volé le 02/11/2020. Pendant deux semaines je n'ai eu aucune nouvelle donc j'ai commencé à faire moi même mon enquête en appelant les casses du secteur où mon véhicule était stationné. J'ai découvert que mon véhicule a été mis en fourrière par la gendarmerie. Je me suis présenté le 12/11/2020 à la gendarmerie, ils m'ont directement signifié ma mise en garde à vue pour soupçon de vol et de fausse déclaration. J'ai mon contrôle technique qui n'était plus valide depuis 10 jours et mon assurance était une fausse vignette. J'ai été remis en liberté moins de 4 h après sans aucun document et, en plus, ils ont mis ma carte grise et ma clef de voiture sous scellés. Aujourd'hui, je rappelle la gendarmerie qui me demande de me présenter le 18/05/2021 à 9 h. J'aimerais savoir s'ils ont le droit de me remettre une deuxième fois en garde à vue pour les mêmes faits ?

Merci et cordialement.

Par **youris**, le **05/05/2021** à **09:59**

bonjour,

rien n'interdit que vous fassiez l'objet d'une deuxième garde à vue.

salutations